51 - Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Besançon - Désignation des nouveaux délégués

- *M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :* La Commission Locale est chargée du suivi et de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme attaché au secteur sauvegardé, et a pour attribution de formuler un avis sur tout projet :
 - d'élaboration, de révision, de modification ou de mise à jour du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ;
 - d'aménagement ou de construction, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions du PSMV.

Elle peut également proposer la modification ou la révision du PSMV.

Ses attributions concernent les deux périmètres de secteur sauvegardé de Besançon, celui de Battant - quai Vauban, et celui du centre ancien.

La Commission Locale du Secteur Sauvegardé est présidée par le Maire et sa composition comprend une liste de membres répartis en trois collèges :

- un tiers de représentants élus, désignés par le Conseil Municipal en son sein ;
- un tiers de représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- un tiers de personnes qualifiées désignées conjointement par le Maire et le Préfet.

L'article R 313-20 du Code de l'Urbanisme prévoit que le mandat des membres de la commission locale prend fin à chaque renouvellement du Conseil Municipal de la ou des communes intéressées.

Aussi, est-il proposé de désigner comme suit les nouveaux membres élus de la commune appelés à siéger au sein de la Commission Locale, 6 titulaires et 6 suppléants.

6 délégués titulaires :

- M. Pascal CURIE
- M. Thierry MORTON
- M. Nicolas BODIN

Mme Anne VIGNOT

2 sièges pour l'Opposition : 3 candidatures

M. Pascal BONNET
Mme Catherine COMTE-DELEUZE
M. Julien ACARD

6 délégués suppléants :

Mme Béatrice FALCINELLA

Mme Marie ZEHAF

M. Dominique SCHAUSS

M. Guerric CHALNOT

2 sièges pour l'Opposition : 3 candidatures

Mme Sophie PESEUX Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN M. Philippe MOUGIN

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la désignation en son sein des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants ci-dessus qui siégeront la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

«M. LE MAIRE : 6 délégués titulaires : 4 sièges pour la majorité : M. CURIE, M. MORTON, M. BODIN, Mme VIGNOT. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

2 sièges pour l'Opposition - 3 candidatures : M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, M. ACARD. On va donc voter. Pour M. BONNET, quels sont ceux qui sont pour ? Qu'ils lèvent la main. 12. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? 2.

Mme COMTE-DELEUZE, quels sont ceux qui sont pour ? 12. Ceux qui s'abstiennent ? 2.

M. ACARD, quels sont ceux qui sont pour ? 2.

M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE sont élus. La Commission sera donc composée de M. Pascal CURIE, M. Thierry MORTON, M. Nicolas BODIN, Mme Anne VIGNOT, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

6 délégués suppléants : Mme FALCINELLA, Mme ZEHAF, M. SCHAUSS, M. CHALNOT. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas, ceux-là sont donc élus.

Mme PESEUX, quels sont ceux qui sont pour ? 12. Ceux qui s'abstiennent ? 2.

Mme FAIVRE-PETITJEAN, quels sont ceux qui sont pour ? 12. Ceux qui s'abstiennent ? 2.

M. MOUGIN, quels sont ceux qui sont pour ? 2. Ceux qui s'abstiennent ? Les autres.

Au nombre de voix Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Marie ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS, M. Guerric CHALNOT, Mme Sophie PESEUX et Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN sont donc appelés à siéger dans cette Commission».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de désigner les élus suivants qui siègeront à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé :

- 6 membres titulaires :

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

M. Pascal CURIE

M. Thierry MORTON

M. Nicolas BODIN

Mme Anne VIGNOT

Par 12 voix:

M. BONNET

Mme COMTE-DELEUZE

M. ACARD ayant obtenu 2 voix

- 6 membres suppléants :

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

Mme Béatrice FALCINELLA

Mme Marie ZEHAF

M. Dominique SCHAUSS

M. Guerric CHALNOT

Par 12 voix:

Mme Sophie PESEUX

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN

M. MOUGIN ayant obtenu 2 voix.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.